Sciences archéologiques

# L'AVENIR DU PASSÉ

LabEx Sciences Archéologiques de Bordeaux

## FICHE D'IDENTITÉ

**Porteurs de projet :** Sylvie FARAVEL et Vincent JOINEAU - AUSONIUS (UMR 5607 CNRS-Université Bordeaux Montaigne)
**Partenaires :** EPOC (UMR 5805 CNRS Environnement et paléo-environnements océaniques et continentaux) ; Mission de l'Inventaire Général du Patrimoine culturel (Ministère de la Culture et de la Communication) ; EPIDOR (Etablissement public territorial du bassin de la Dordogne) ; Service régional de l'Archéologie (Direction Régionale des Affaires Culturelles/Aquitaine)
**Durée du projet :** 1,5 ans (Sept. 2013 – Déc. 2014)
**Financement :** LaScArBx

# La rivière aménagée, d'hier à aujourd'hui

**Le projet "La rivière aménagée" s'intéresse aux ouvrages hydrauliques anciens installés sur les rivières (ports, écluses, moulins, pêcheries...). Ils constituent pour les archéologues des objets d'étude à part entière, qui documentent les usages de la rivière au cours du temps. C'est aussi aujourd'hui un patrimoine menacé quand il fait obstacle à la "continuité écologique" exigée par les nouvelles directives européennes sur l'eau.**

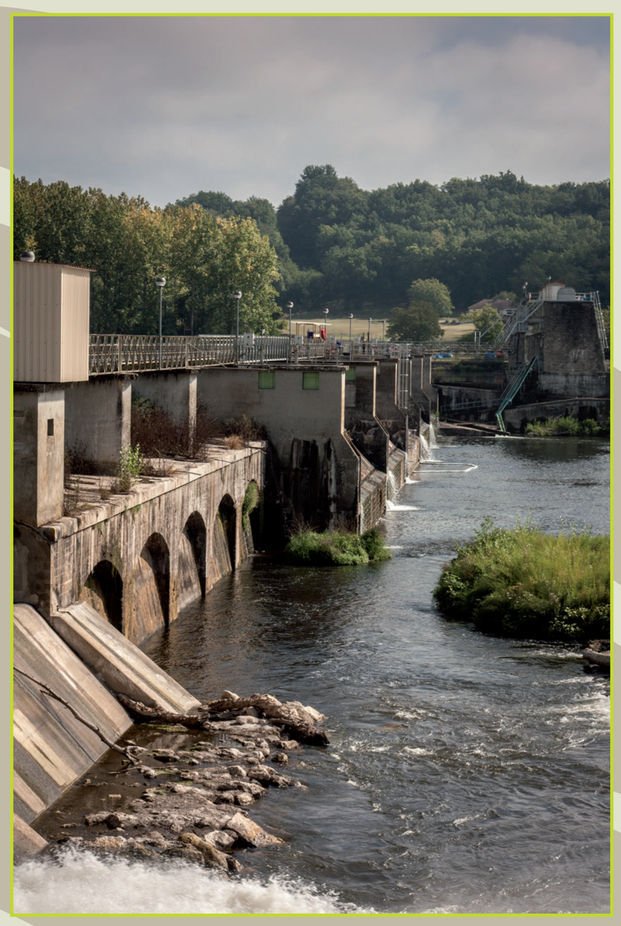

***Barrage de Mauzac (24) sur la Dordogne, entre Limeuil et Bergerac. Année de construction : 1824*** *© V. Joineau*
*Les grands barrages ont amplifié les problèmes écologiques par la rupture de la continuité de circulation des poissons et des matériaux sédimentaires*

## Un patrimoine archéologique longtemps méconnu...

Les sociétés humaines ont toujours aménagé les rivières, tant pour exploiter leurs ressources que pour se protéger des risques naturels. Moulins à eau, ports, pêcheries, écluses, ponts, chemins de halage témoignent de pratiques ayant évolué au cours du temps, notamment lors de la Révolution industrielle, qui a vu la multiplication de ces ouvrages destinés à faire face aux nouveaux besoins en énergie et en moyens de transports.
Longtemps gérés par l'administration des Ponts et Chaussées, les ouvrages hydrauliques n'étaient auparavant envisagés qu'à travers leurs fonctionnalités. Depuis l'émergence de la notion de "patrimoine industriel", à la fin des années 1980, ils suscitent désormais un nouvel intérêt social et culturel, en tant que rémoins d'un passé révolu.

***Vanne de vidange de la palu de Fronsac***
*Ouvrage récent en ciment (début XX^e siècle), laissé à l'abandon, qui servait à drainer les terres humides qui se situent en amont © V. Joineau*

## ...et aujourd'hui menacé

Par ailleurs, la prise de conscience des enjeux environnementaux au cours des années 1990 a fait surgir la question de l'impact, positif ou négatif, de ces aménagements sur les écosystèmes. Un nouveau contexte réglementaire, défini par la directive-cadre européenne sur l'eau de 2000*, oblige à reconsidérer le maintien en place et l'éventuelle restauration de ces ouvrages : par conséquent, les gestionnaires (publics ou privés) des rivières sont en demande d'expertise et d'outils d'aide à la décision, afin d'identifier les ouvrages qui devront être conservés, aménagés ou détruits.

***Barrage de Tuilières (24) sur la Dordogne, entre Couze et Creysse. Année de construction : 1908*** *© V. Joineau*
*Sur la Dordogne, à hauteur de Libourne, la disparition du lit de la rivière a été de l'ordre de 2 à 5 mètres depuis les années 1870, par suite du dragage et de la construction de barrages en amont. L'exploitation industrielle des ressources de la rivière a provoqué une modification des conditions de franchissement des poissons migrateurs et fragilisé l'équilibre des zones humides de la Dordogne (disparition par exemple de zones de prairies humides ou "palus" qui ont un rôle écologique majeur notamment dans la régulation des crues)*

***Patrimoine hydraulique et industriel à l'abandon à la confluence de la Couze et de la Dordogne et vue sur la chaussée des moulins de Couze*** *© O. Bigot*

*La segmentation naturelle de la Couze à hauteur de sa confluence avec la Dordogne est ici amplifiée par la présence d'une chaussée maçonnée (au premier plan) attestée dès le XVI^e siècle. Le gestionnaire de la rivière a procédé à des aménagements de la chaussée afin de faciliter la remonte du poisson. En arrière-plan, on distingue les ruines d'un moulin à papier dont la cheminée en briques témoigne de l'usage de la machine à vapeur jusqu'à son abandon au milieu du XX^e siècle*

**L'objectif à terme du projet "La rivière aménagée" est précisément d'aboutir à la création d'un outil d'aide à la décision pour le bassin versant de la Dordogne. Cette forme originale de valorisation de la recherche, qui consiste à apporter, en réponse aux grands débats sociétaux actuels, l'expérience du passé et le recul du temps long, est l'une des ambitions affichées du LabEx Sciences archéologiques de Bordeaux.**

***Un nouveau contexte réglementaire : la DCE**

**En 2000, la directive-cadre européenne sur l'Eau (2000/60/CE) a imposé aux États-membres la mise en œuvre des opérations nécessaires au rétablissement de la "continuité écologique" des rivières classées Axe bleu pour les poissons migrateurs. Elle a été transcrite en droit français en 2006 dans le cadre de la Loi sur l'eau qui vise à assurer la bonne qualité des eaux et des populations piscicoles en facilitant notamment la libre circulation des sédiments et des poissons migrateurs dans les cours d'eau reconnus comme "rivières à migrateurs". Le concept de "continuité écologique" a pour conséquence l'arasement, le dérasement voire la destruction des aménagements hydrauliques qui revêtent, bien souvent, une valeur patrimoniale.**

Sciences archéologiques

# L'AVENIR DU PASSÉ

## Un projet multi-acteurs

Le point fort du projet "La rivière aménagée" est de réunir pour la première fois sur des problématiques communes des experts d'horizons divers qui n'avaient pas l'habitude de travailler ensemble : les historiens et les archéologues de l'Institut AUSONIUS, les environnementalistes et écologues du laboratoire EPOC et les diverses instances gestionnaires du bassin versant de la Dordogne (la Mission de l'Inventaire général du patrimoine culturel, le Service régional de l'archéologie DRAC Aquitaine, l'établissement public de gestion de la rivière Dordogne EPIDOR, les Conseils généraux de Gironde et de Dordogne).

*L'équipe du projet réunie pour une séance de travail en Bergeracois, sept. 2014 © O. Bigot*

## Inventorier dix siècles d'aménagements fluviaux sur le bassin versant de la Dordogne

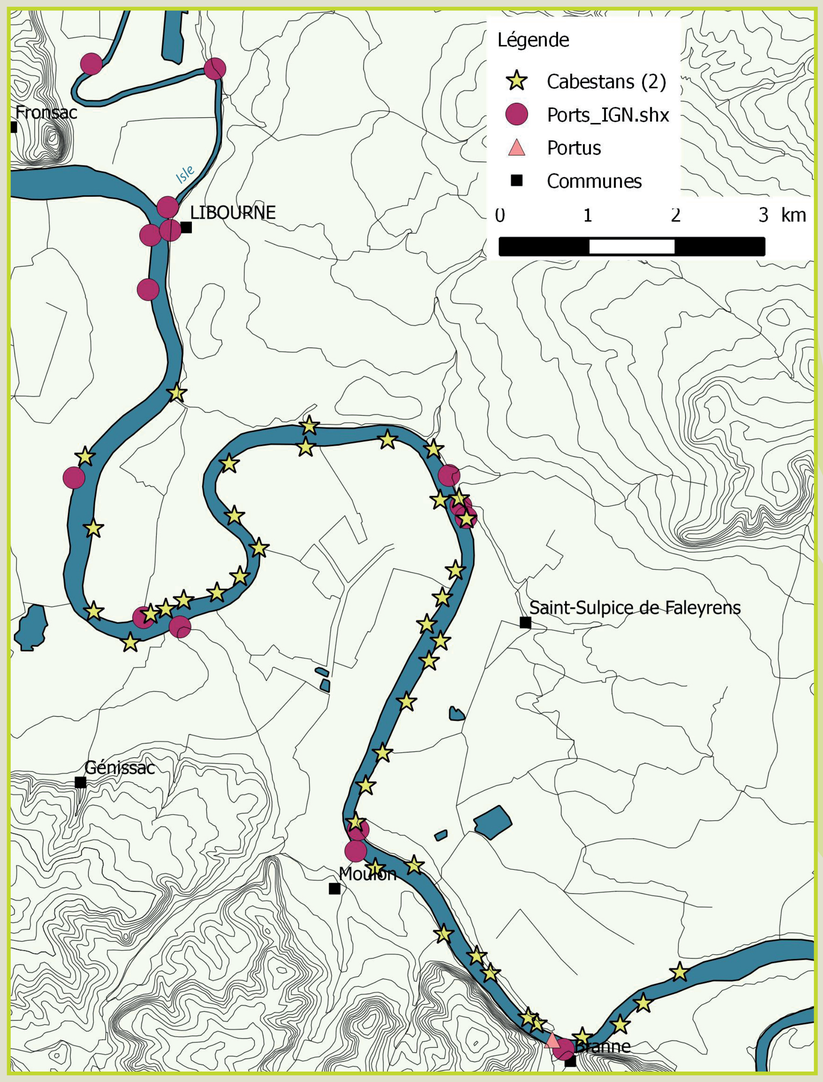


*Le terrain d'étude : le bassin versant de la Dordogne*
*Ports et cabestans de la Dordogne et de la basse vallée de l'Isle, entre Branne et Fronsac (graph. V. Joineau) – d'après les sources écrites et les sources cartographiques*

Il s'agit tout d'abord de dresser un inventaire exhaustif des structures archéologiques liées aux usages de la rivière en s'appuyant sur :

- les cartes anciennes (XVIII$^{e}$ – XX$^{e}$ siècles) et les archives (Voies navigables de France, Archives départementales de Gironde et de Dordogne)
- la documentation contemporaine, souvent inédite, provenant des services de l'État
- des campagnes de prospections pédestres et nautiques

Cependant, cet inventaire, qui suppose une typologie, n'est possible que si les termes qui ont servi au cours du temps à décrire la rivière et ses aménagements sont identifiés et précisément définis. L'enquête historique et archéologique se double donc d'une indispensable enquête lexicale (voir panneau 3).

**La première campagne de prospections a permis d'identifier plus d'une centaine de structures hydrauliques jusque-là inconnues des services archéologiques et le thesaurus hiérarchisé compte déjà plus de 120 ouvrages répertoriés.**
**Ces informations sont stockées dans une base de données associée à un Système d'Information Géographique, qui permet d'ordonner spatialement et chronologiquement les aménagements repérés et qui documente chaque ouvrage recensé (par des textes, des cartes, des photos).**

*Le patrimoine fluvial ne se limite pas aux seuls ouvrages de gestion de l'eau mais il inclut aussi les structures liées à ses usages. Ici, écluse aval de Laubardemont (33) sur l'Isle, attestée dès 1466, et sa maison d'éclusier © V. Joineau*

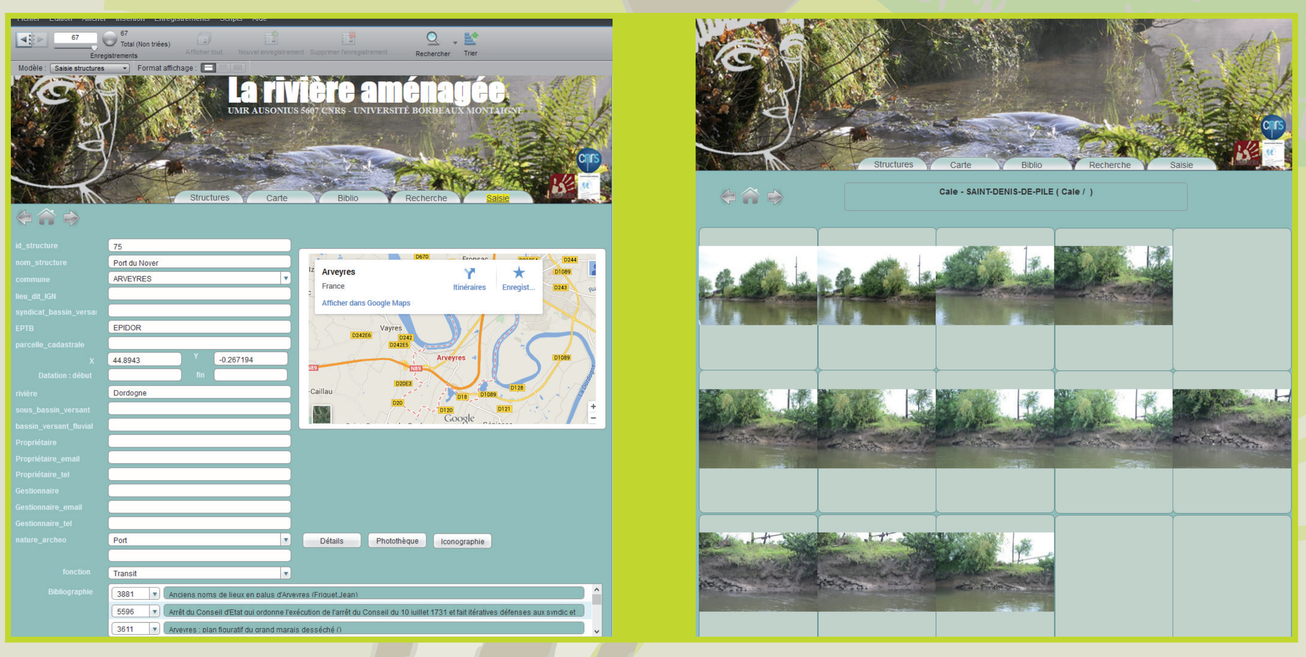


*Extrait de la base de données et du SIG réalisés dans le cadre du projet © N. Prévot*

Sciences archéologiques

# L'AVENIR DU PASSÉ

## A la recherche d'un langage commun

La dénomination, dans les textes, d'un même ouvrage hydraulique, a évolué dans le temps jusqu'à aujourd'hui ; de plus, les mots utilisés pour décrire un ouvrage ne sont pas toujours les mêmes pour un historien, un géographe, un hydraulicien, un archéologue, un architecte... ce qui peut conduire à de mauvaises interprétations des sources historiques.

**L'analyse du lexique linguistique de la rivière à un temps "T" révèle la part des fossilisations, des innovations et des acquisitions récentes dans le vocabulaire du fleuve. L'étude de ce lexique des constructions de l'eau est un outil fondamental pour la connaissance des procédés techniques et des sociétés humaines.**

## Exemples

*Cale du port de Mauzac © S. Faravel*

### Quai

– Selon le *Thesaurus de l'architecture*, 2000 : "Rive construite d'un cours d'eau, d'un port. Plus particulièrement, le terre-plein supérieur de cet ouvrage servant à la circulation, au chargement ou au déchargement des navires, par opposition au mur de quai qui est son revêtement vertical ou taluté. Et par extension, dans les gares, plate-forme le long des voies permettant l'embarquement des voyageurs et le chargement des marchandises [...]".

– Selon le *Petit lexique* de Voies navigables de France (2013) : "Paroi verticale permettant aux bateaux d'accoster [...]".

*Ces deux définitions s'opposent sur l'usage de l'objet : la première met l'accent sur la voie de circulation pédestre, la seconde sur le dispositif d'accostage des bateaux.*

### Port

– D'après Daviel, *Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau*, t.2, 1845 : "Sur les fleuves et rivières, on désigne par ce nom, non seulement les lieux destinés au stationnement des navires et bateaux, mais encore les endroits où les propriétaires de bois et les marchands déposent toutes les marchandises, telles que bois de chauffage, bois d'industrie, grès, moellons, tuiles, pierres,etc" (fig.2);

– Selon le *Petit lexique* de Voies navigables de France (2013) : "Lieu organisé pour recevoir les chargements et les déchargements des bateaux".

– D'après le *Thesaurus de l'Architecture*, 2000 : "Site aménagé sur une côte ou sur une voie navigable pour l'exercice permanent de fonctions liées aux activités maritimes ou fluviales".

*Ici, se pose la question du caractère "organisé" du port alors même que les textes anciens mentionnent régulièrement le toponyme "port" sans que celui-ci ne soit pour autant associé à un aménagement.*

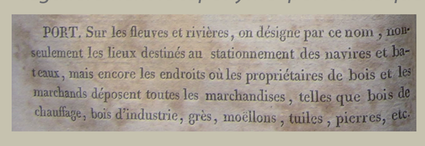

PORT. Sur les fleuves et rivières, on désigne par ce nom, non seulement les lieux destinés au stationnement des navires et bateaux, mais encore les endroits où les propriétaires de bois et les marchands déposent toutes les marchandises, telles que bois de chauffage, bois d'industrie, grès, moellons, tuiles, pierres, etc.

### Estey

– D'après Daviel, *Traité de la législation et de la pratique des cours d'eau*, t.2, 1845 : "Canal où l'eau de la mer monte pendant le flux" (fig.1);

– D'après Nadault de Buffon, *Des usines et autres établissements sur les cours d'eau*, t.2, 1874 : "Nom générique des cours d'eau dans plusieurs régions de l'ouest de la France" ;

– D'après le Syndicat mixte de la Garonne, *Programme d'actions de préventions des inondations*, 2012 : "Fossé de drainage des palus" ;

– D'après Vincent Joineau, l'*estey* désigne, à l'époque moderne, toute dérivation associée au fonctionnement d'un moulin à eau, que celui-ci soit soumis à la marée ou non (Thèse de doctorat, 2011).

*Ces quatre définitions divergent sur l'origine du cours d'eau, sur sa fonction et sur l'usage géographique du terme.*

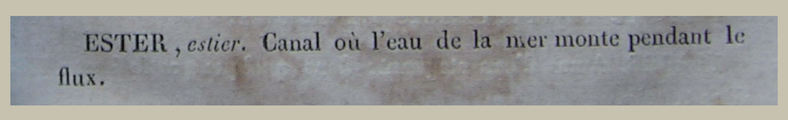

ESTER, *estier*. Canal où l'eau de la mer monte pendant le flux.

### Cale / Peyrat

Port sommaire formé d'une cale, parfois naturelle, parfois construite.

À partir du XVIII[e] siècle, le terme "peyrat", empierrement sommaire ou aménagement maçonné, se vit concurrencé dans les textes par celui de "cale", aménagement aussi maçonné mais pouvant aussi prendre la forme d'un appontement en bois. Ces deux termes renvoient néanmoins à une réalité matérielle et technique commune : il s'agit d'une construction en déclivité permettant le débarquement et embarquement des biens et personnes.

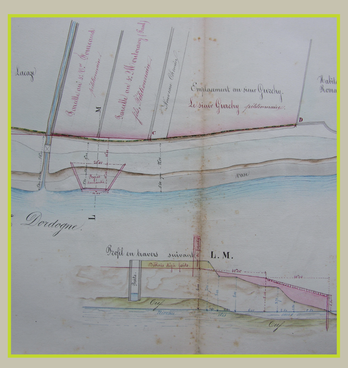

***La cale "projetée" est sur la commune de Sainte-Terre en 1838 et le peyrat est situé à Libourne au lieu dit Barouillet en 1852.***
*Le peyrat était plus généralement affecté à l'embarquement de passagers, tandis que la cale servait au contraire au transbordement de biens © AD 33, SP 1214 et SP 1215*

***Pages extraites du thesaurus de "La rivière amagée"***

### "Les" ports de Guîtres (33)

La documentation retrouvée concernant l'ancien Port de Guîtres à Sablons en Gironde, n'indique pas s'il existait un aménagement à hauteur du toponyme "Port de Guîtres" à Sablons. L'étude des aménagements portuaires sur la Dordogne et l'Isle signale la récurrence, au XIX[e] siècle, du toponyme "port" situé sur la rive opposée à celle du bourg historique, sans pour autant qu'il s'y trouve d'aménagement spécifique. L'explication réside vraisemblablement dans les vestiges d'un droit d'octroi (droit octroyé par le roi à un seigneur lui permettant de lever une taxe sur les navires traversant sa seigneurie). L'espace de perception du droit d'octroi était de ce fait positionné en travers de la rivière, à cheval sur les deux rives. Il semblerait donc que tout "port" n'implique pas nécessairement un aménagement spécifique.

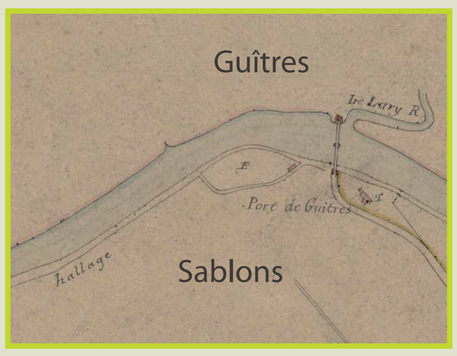


*Extrait du cadastre napoléonien de 1835 où l'on voit le port de Guîtres situé sur la commune de Sablons (33) sur l'Isle © AD 33, 3P 362/1*

### Le port de Saint-Denis-de-Pile (33)

À Saint-Denis-de-Pile, en Gironde, la construction du port entre 1867 et 1922 a été réalisée au détriment du lit de la rivière, par réduction de la bande active (zone des bancs alluviaux remaniée par les crues annuelles) sur près de 10 mètres, soit une amputation de près de 16% de la largeur du lit mineur de la rivière. Ce type d'aménagement, souvent associé à des opérations de dragage, a pu générer par le passé des modifications importantes dans les dynamiques d'écoulement des eaux et un abandon d'ouvrages hydrauliques par suite du déplacement du lit de la rivière.

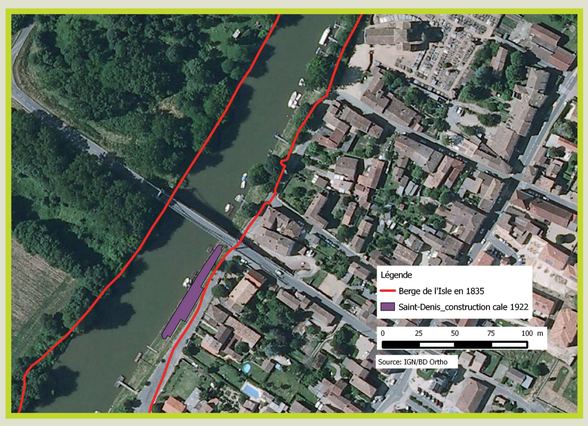


*Vue aérienne verticale des rives de l'Isle à hauteur de Bourg de Saint Denis de Pile*
*Source BD Ortho de l'IGN*

*Vue de l'emplacement de l'ancien port de Guîtres en 2014 (commune de Sablons)© V. Joineau*

*Actuel port de Guîtres (commune de Guîtres) en 2014 © V. Joineau*

## Conclusion

**Les recherches menées dans le cadre du programme "La rivière aménagée" vont permettre d'identifier les facteurs qui, par le passé, ont impacté les conditions écologiques de circulation et de reproduction de la faune piscicole et contribué à la création de l'environnement fluvial actuel.**

**Le croisement des lectures archéologique et environnementale doit permettre de préciser les seuils de rupture de l'équilibre des fonctionnalités des aménagements hydrauliques et ainsi, de prévoir l'évolution de l'environnement fluvial.**

Archéologie
rivière
ouvrages hydrauliques
hydrosystèmes
continuité écologiqu
patrimoine culturel
artificialisation